

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-010 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Dominique BERNESCU, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Jean-Luc DARQUEST, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Odile LUMINO pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard NADEAU pouvoir à Sylvie BOISSEL, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EXTENSION DE LA ZAE D'ANGLUMEAU : CESSION D'UNE PARCELLE PERMETTANT LE DÉPLACEMENT DES ANTENNES TÉLÉPHONIQUES

Sur proposition de M. Jérôme COSNARD, Vice-Président en charge du Développement Economique,

Vu la délibération n°2018-12-246 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 relative à l'acquisition de 22 440 m² de terrains par La Cali à la mairie d'Izon sur le périmètre d'extension du Parc d'Activités d'Anglumeau

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc d'Activité d'Anglumeau à Izon, il est nécessaire de procéder au déplacement de deux antennes téléphoniques présentes sur le site et empêchant en l'état l'implantation prochaine des deux entreprises prévues.

Après négociation avec CELLNEX et ORANGE, ceux-ci ont accepté de prendre à leur charge le coût de démontage des installations existantes et la construction d'un nouveau pylône mutualisé entre les deux opérateurs en contrepartie d'une cession par La Cali à l'euro symbolique de la parcelle BD 274 (90 m²). De plus, il sera accordé une servitude de passage et de réseaux nécessaire à l'installation et au fonctionnement des antennes.

Vu le plan de bornage ci-dessous,

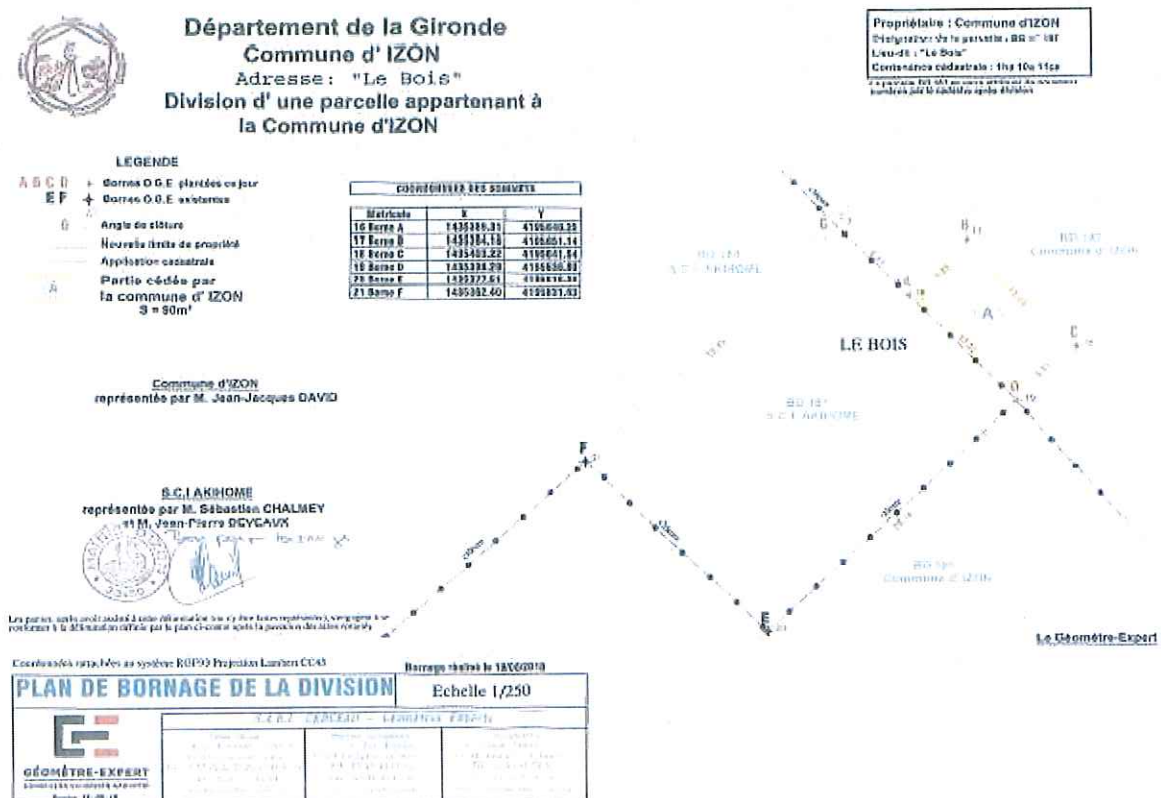
Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 28 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (74 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

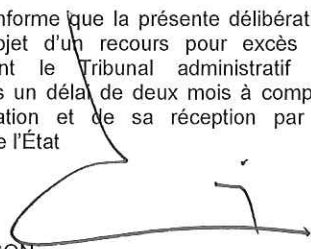
Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique de la parcelle BD 274 à CELLNEX ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 15 février 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



